

• (9.40 p.m.)

C'est à ce niveau, celui d'un commun dénominateur de nos problèmes, que le gouvernement fédéral pourrait vraiment prendre l'initiative et rallier le peuple canadien à sa suite. S'il l'avait fait plus tôt dans le cas actuel, je suis convaincu qu'il n'est aucune province, aucune ville, aucune industrie qui aurait pu s'opposer à une telle initiative. Mais le gouvernement ne l'a pas fait. C'est grand dommage, dans ces conditions, que les députés d'en face aient manqué le coche et trahi les intérêts du pays.

La mesure dont nous sommes saisis n'engage le Trésor à aucune dépense pour aider les provinces ou les municipalités à lutter contre la pollution. Elle ne fixe aucune norme nationale des eaux. L'adopter, ce serait ajouter une mesure de plus à celles qui existent déjà. La responsabilité reste encore aux provinces et aux municipalités. Ce bill ne convient pas. Il faudrait reprendre le projet de loi et le remanier pour qu'il s'applique à la septième décennie du siècle, et non à la quatrième.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, depuis fort longtemps j'attendais l'occasion d'exposer le point de vue du Ralliement créditiste sur le projet de loi C-144, et j'ai eu l'occasion d'entendre à la Chambre des discours bien étoffés, tentant de motiver les prises de position de tous les partis.

Il me semble que ce projet de loi suscite un débat comme nous en avons rarement entendu à la Chambre. Pour une fois, les députés tant du côté ministériel que de l'opposition, sont unanimes à reconnaître l'urgence de s'attaquer, une fois pour toutes, à la préservation des ressources naturelles du Canada, notamment des réserves en eau.

Cependant, même si, de prime abord, nous sommes réjouis de la présentation de ce bill, nous ne l'approuvons pas sans réserve.

Le principe essentiel de la politique de la conservation des eaux est donc d'assurer, d'une part, une gestion saine et, d'autre part, l'utilisation la plus rationnelle possible de l'eau du Canada.

Le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis est fondé sur des faits qu'on ne peut nier, savoir que nous avons au Canada des réserves immenses en eau, mais qu'étant donné le gaspillage éhonté de cette richesse, le gouvernement fédéral se voit enfin aujourd'hui obligé d'agir.

Nous espérons ardemment que les mesures envisagées par l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) n'arrivent pas trop tard.

Le gouvernement fédéral décide d'agir, mais, paradoxalement, il n'annonce pas combien il faudrait investir pour faire une véritable lutte à la pollution.

Il me semble que le bill C-144 constitue un excellent exposé de politique globale, mais il ne donne pas, dans la pratique, les indices qui nous permettraient de croire au sérieux du gouvernement, relativement à cette lutte prioritaire, pour employer les mots du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Monsieur l'Orateur, que nous ayons gaspillé de façon honteuse nos richesses en eau autrefois, cela ne fait pas de doute. Qu'il faille maintenant agir, cela ne fait pas de doute. Que cette lutte puisse se faire sans argent, j'en doute.

Le ministre ne se gêne pas pour qualifier ce projet de loi de conjoint et global; conjoint, en parlant de la participation possible des provinces, et global, en ce qu'il vise à concentrer toutes les initiatives possibles, régionales, municipales ou provinciales, dans un immense programme d'ensemble en vue d'enrayer la pollution.

Si les provinces, dans cette optique, ne décident pas d'appuyer cette lutte contre la pollution, le ministre fédéral se réserve le droit de faire cavalier seul. Voilà un des privilèges qu'il se donne dans la loi.

Nous sommes coupables du gaspillage de nos eaux. Nous avons investi beaucoup d'argent pour promouvoir l'industrie et le commerce. Nous avons toutefois manqué de génie, de prévoyance ou de sagesse en investissant en en vue d'améliorer la situation, d'une part, et en gaspillant de façon éhontée nos richesses, d'autre part.

Nous avons complètement oublié nos richesses naturelles; notre politique relative aux eaux était inexistante. Dans un communiqué publié par le bureau du ministre, on dit qu'on veut mettre de l'ordre, une fois pour toutes, dans l'écheveau bureaucratique et juridictionnel. J'y reviendrai dans un instant, mais j'estime qu'il s'agira là véritablement d'un problème fondamental à solutionner.

Autrefois, on laissait tout au gré du vent. Lorsqu'on s'ataquait au gouvernement provincial, afin d'obtenir la solution d'un problème causé par la pollution, on nous répondait: Cela n'est pas de notre «juridiction». Cela relève du gouvernement fédéral. Toutefois, lorsqu'on demandait au gouvernement fédéral de solutionner le même problème, on répondait: Cela n'est pas du ressort des autorités fédérales.

J'ai en main les lettres d'un ministre provincial et d'un ministre fédéral qui dénoncent ce problème causé par la pollution. L'écheveau bureaucratique et juridictionnel, relati-